

Le 15 mars 2018

[Traduction]

Dépenses du gouvernement

M. Higgs : Les six prochains mois promettent d'être une étude de contrastes entre le premier ministre et moi. À en juger par les propos du premier ministre à l'Assemblée législative, il continuera à dépenser l'argent de nos contribuables à des niveaux record pour acheter des votes. Il inventera des histoires et recourra à l'alarmisme — pour emprunter une des expressions qu'il utilise le plus souvent, alarmisme. Le premier ministre demandera aux gens du Nouveau-Brunswick de le croire.

Voici mon message aux gens du Nouveau-Brunswick : Ne croyez pas le premier ministre. Celui-ci ne fait que recourir à une vieille stratégie politique tirée d'un manuel libéral : si on ne peut faire campagne en s'appuyant sur son propre bilan, on tient des propos alarmistes sur quelqu'un d'autre, particulièrement son adversaire. Ma question aujourd'hui au premier ministre est : Le premier ministre peut-il dire la vérité sur son propre bilan et faire campagne en s'appuyant sur son propre bilan? Merci.

L'hon. M. Gallant : La réponse est absolument oui. Grâce au travail avec les gens du Nouveau-Brunswick, au travail avec les dirigeants communautaires et les exploitants d'entreprise de la province, l'économie provinciale a connu une croissance chaque année. Lorsqu'on considère les données collectives depuis 2015 et les estimations jusqu'en 2018, on voit que le Nouveau-Brunswick occupe en fait le sixième rang pour ce qui est de la croissance économique la plus rapide parmi toutes les provinces.

Par contraste, lorsque le chef de l'opposition était ministre des Finances, les soins de santé et l'éducation ont subi des réductions, occasionnant une décroissance économique au Nouveau-Brunswick. Lorsqu'il était ministre des Finances, le Nouveau-Brunswick occupait le 10^e rang au chapitre de la croissance économique pendant le mandat de son gouvernement. Heureusement, nous travaillons avec les gens du Nouveau-Brunswick et investissons dans leurs domaines prioritaires, et notre plan de croissance économique pluriannuel donne des résultats.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Higgs : Le point clé était que la vérité était dite au sujet du bilan. La province occupait le dernier rang pour ce qui est de la croissance économique. C'est là où nous sommes : au dernier rang. Nous avons les temps d'attente les plus longs en santé — le dernier rang. Nous avons de nombreux secteurs où notre tendance est à la baisse ou se dirige directement vers le dernier rang. Nous sommes au huitième rang en éducation. Des investissements record ont eu lieu,



mais sans rendement. Lorsque le premier ministre menace de faire des compressions, il fait montre de ce que les professionnels qualifient de dissonance cognitive. C'est comme si un incendiaire disait aux pompiers comment faire leur travail.

Considérons les compressions faites par le premier ministre actuel : 302 enseignants et aides-enseignants, fermeture de 15 écoles, de 6 bureaux de Services Nouveau-Brunswick et de 4 palais de justice ruraux, ainsi que vente du traversier de Gagetown. Le premier ministre a réduit les budgets d'aliments et de nettoyage des foyers de soins et il a aussi réduit les proportions. Il a réduit le crédit d'impôt pour les frais de scolarité pour les familles qui travaillent et le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick pour les étudiants qui reçoivent leur diplôme. Il a réduit les fonds pour les arts. Le premier ministre a passé les quatre dernières années à faire des compressions et, maintenant, il passera les six prochains mois à essayer de tout rétablir au moyen de promesses pour l'avenir.

Le président : Le temps est écoulé.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je suis complètement d'accord avec le chef de l'opposition au sujet d'une chose : Nous avons fait des investissements record dans l'éducation. Nous investissons dans nos plans d'éducation de 10 ans. Nous investissons dans nos établissements postsecondaires. Nous investissons afin de rendre les études postsecondaires plus abordables et accessibles pour les personnes qui ont le plus besoin d'aide. Nous sommes en train de faire des investissements historiques dans la petite enfance.

[Traduction]

Là où je suis en désaccord avec le chef de l'opposition, c'est ici. Il veut prétendre que les chiffres de Statistique Canada ne sont pas corrects. Entre 2015 et 2018, lorsqu'on examine les estimations, nous avons fait croître l'économie à un rythme qui s'est classé au sixième rang parmi les provinces pour ce qui est du rythme le plus rapide. C'est un contraste par rapport au chef de l'opposition lorsqu'il était ministre des Finances. Les gens d'en face venaient au 10^e rang parce qu'ils ont causé une décroissance de l'économie. Si le chef de l'opposition a des chiffres différents quant à la croissance économique pendant les deux mandats, je le mets au défi d'aller voir les médias et de leur montrer ces chiffres une fois pour toutes.

M. Higgs : J'ai dit hier à quel point le premier ministre défend avec véhémence le dernier rang du pays. C'est plutôt renversant, en réalité.

Bien des gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas à se faire rappeler à quel point le premier ministre actuel leur a rendu la vie plus difficile. Les gens qui préparent leur déclaration de revenus ces jours-ci se rappellent la somme de 1 milliard en nouveaux impôts, qui n'a pas donné de résultat. Bien des gens se rappellent que le premier ministre a éliminé le crédit d'impôt pour les frais de scolarité, ce qui coûte des milliers de dollars à des familles. Les



personnes âgées n'oublieront pas la ponction des actifs. Les propriétaires de biens réels reçoivent par la poste leur rappel du scandale des évaluations foncières du gouvernement Gallant. Les gens du Nouveau-Brunswick qui attendent une intervention chirurgicale sont très conscients du bilan marqué d'échecs du premier ministre en matière de soins de santé.

Je soutiens que, depuis son élection, le premier ministre actuel a fait un travail médiocre dans chaque catégorie sauf la perception des impôts. Il coûte maintenant au gouvernement 1 milliard de plus pour diriger le gouvernement qu'il y a quatre ans, et les résultats brillent par leur absence. Comment le premier ministre peut-il défendre un bilan si lamentable? Merci.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je rappelle que le seul qui était au dernier rang pour ce qui est de faire croître l'économie lors du mandat de son gouvernement, c'est le chef de l'opposition, qui était le ministre des Finances. Alors qu'il était ministre des Finances, il a réduit les investissements dans l'éducation et dans la santé. Nous avons une approche différente : Nous investissons dans les priorités des gens du Nouveau-Brunswick. Nous investissons davantage dans l'éducation et dans la santé, ainsi que dans les programmes et dans les initiatives qui vont permettre de faire croître l'économie.

[Traduction]

Je dois dire que, si le député d'en face veut parler d'échec, je vais vous parler d'un échec : l'échec de l'ancien ministre des Finances dans son portefeuille. Ce dernier a promis qu'il équilibrerait les comptes en quatre années. Il a été loin de réussir. Il n'a fait qu'exercer des compressions dans l'éducation et les soins de santé et entraîner une contraction de l'économie. Nous n'avons aucune leçon à recevoir du chef de l'opposition. Nous devons écouter les gens de la province, et c'est ce que nous avons fait. Nous avons investi dans leurs domaines prioritaires, soit la croissance économique, l'éducation et les soins de santé, tout au long de notre mandat.

Taxe sur le carbone

M. Higgs : Investir pour obtenir le dernier rang. C'est tout un bilan.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont de très nettes différences à considérer entre le premier ministre et moi. Le premier ministre croit à la taxe sur le carbone de Justin Trudeau. Je n'y crois pas. Je crois que nous avons besoin d'un plan sur le carbone pour l'avenir, non pas d'une taxe sur le carbone pour le présent. Nous respectons et dépassons les cibles d'émission actuelles. Nous avons dit cela à l'époque, avant que M. Trudeau n'ait imposé la taxe sur le carbone aux provinces. Même le premier ministre de la province a commencé à admettre un tel fait. C'est toutefois une version qu'il a adoptée très récemment.

Nous sommes tous d'accord sur l'importance d'atteindre nos cibles environnementales aujourd'hui et dans l'avenir. La prochaine cible que nous devons atteindre sera fixée pour



2050. Les changements technologiques qui surviendront d'ici là pourraient très, très bien nous permettre de l'atteindre. Ma question est celle-ci : Le premier ministre admettra-t-il qu'il s'agit d'une taxe sur le carbone? S'opposera-t-il à cette taxe sur le carbone? S'agit-il seulement d'un sursis que nous avons maintenant jusqu'à la période des élections, après quoi les nouvelles recettes de 200 millions seront soutirées aux contribuables de la province si le gouvernement du premier ministre est réélu? Merci.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Bien sûr, nous sommes d'accord avec le gouvernement Trudeau : Nous devons tous et toutes en faire davantage pour combattre les changements climatiques. C'est précisément pour cette raison que nous avons pris un engagement et entrepris au-delà de 100 mesures visant à combattre les changements climatiques ici, au Nouveau-Brunswick. Effectivement, nous avons un mécanisme pour mettre en place un prix du carbone. Nous allons le faire comme le fera le reste du pays, mais nous le ferons de façon à respecter l'économie, les réalités et les défis du Nouveau-Brunswick. Nous sommes fiers du mécanisme que nous avons mis en place et nous sommes convaincus qu'il continuera à avoir les résultats que nous escomptons durant les prochaines années.

[Traduction]

Le chef de l'opposition a toutefois raison. Un contraste existe entre lui et moi. Un contraste existe entre notre gouvernement et l'opposition.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Nous voulons investir dans les domaines prioritaires des gens de notre province : l'éducation, les soins de santé et la croissance économique. Le chef de l'opposition veut faire des compressions dans chacun des domaines en question.

M. Higgs : Nous avons probablement le plus grand exemple jamais d'un gouvernement déraillé. Ce dernier impose et dépense des sommes record, sans résultats. Je parle d'une autre taxe qui s'en vient, car le gouvernement ne peut pas s'empêcher de dépenser.

Il m'a été dit ici... Il n'y a pas longtemps, le ministre de l'Environnement — en poste, actuel ou futur, je ne suis pas sûr — a dit que la mesure permettrait de toucher des recettes d'environ 200 millions par année. J'aimerais demander au premier ministre si c'est exact. Si c'est exact, d'où viendront les 200 millions? Viendront-ils des poches des contribuables, si le premier ministre est élu en 2018 et continue de diriger son gouvernement? Est-ce la provenance d'une autre tranche de 200 millions — directement des poches d'entreprises, de particuliers, de collectivités et de gens qui travaillent fort et essaient de survivre? D'où viendra l'argent? Merci.



[Original]

L'hon. M. Rousselle : De toute évidence, je ne suis pas surpris. Le premier ministre parle des années très dures de décroissance économique du mandat des Conservateurs, sous la gouverne du ministre des Finances de l'époque, l'actuel chef de l'opposition. Je ne suis donc pas surpris de cette décroissance, parce que, de toute évidence, le chef de l'opposition n'écoute pas ou bien il n'a pas compris ce que nous avons dit depuis quelques mois en ce qui a trait à notre situation concernant la tarification du carbone.

Nous avons été très clairs : Il n'y aura aucune nouvelle taxe pour les consommateurs. Nous allons rediriger — je dis bien rediriger — la taxe sur l'essence et les carburants afin d'établir un fonds pour le carbone. Nous avons dit que, chaque année, nous prélèverons par exemple 2,3 ¢ le litre de la taxe sur l'essence. Pour la première année, cela représenta un montant de 37 millions. De plus, ce montant va croître chaque année pour en arriver à quelque 180 millions lors de la cinquième année. Donc, effectivement, nous parlons de 180 millions, et cela a été annoncé il y a trois ou quatre mois.

[Traduction]

M. Higgs : Voilà, nous venons de clarifier que le chiffre possible est de l'ordre de 200 millions, mais je demanderais à quoi sert aujourd'hui l'argent provenant de la taxe sur l'essence. La mesure retirera-t-elle de l'argent désigné pour les routes et les collectivités? Est-ce ce à quoi l'argent servira : simplement permettre au gouvernement d'avoir accès à plus d'argent et de dépenser plus? Cet argent, qui ne cesse d'augmenter, provenant de la taxe sur l'essence — et, je présume, en vertu de la formule actuelle visant la taxe sur l'essence —, sera-t-il détourné de notre infrastructure et de nos routes, qui sont en fait la raison d'être de la formule, pour financer des dépenses plus généreuses d'un gouvernement hors de contrôle?

L'hon. M. Rousselle : Je comprends très bien pourquoi le chef de l'opposition ne saisit pas comment le tout fonctionne. C'est parce que, au cours des quatre dernières années de notre mandat, nous avons non seulement atteint nos objectifs pour le déficit, mais nous les avons en fait dépassés et avons mieux réussi. Le chef de l'opposition a fait exactement le contraire.

Nous ferons la même chose au moyen de la taxe en question. Ce n'est pas une nouvelle taxe. Les consommateurs n'auront pas plus de taxe à payer. Nous ne faisons que rediriger l'argent, et vous pouvez être sûrs que nous gérons le budget de la province au cours des quatre prochaines années comme nous l'avons fait au cours des quatre dernières années. Vous pouvez en être sûrs.

[Original]

Si le chef de l'opposition a de la difficulté à comprendre, eh bien, nous pouvons lui donner un cours sur comment gérer une économie de façon à atteindre ses objectifs, tout en investissant



de façon stratégique dans les domaines de l'éducation et de la santé, pour garantir l'avenir de cette province.

[Traduction]

M. Higgs : Une augmentation de 1 milliard en recettes fiscales et un déficit se chiffrant à 60 millions de plus qu'au point de départ des gens d'en face. Cela se qualifie difficilement de succès. C'est dévaliser les contribuables.

Nous avons maintenant une situation où une taxe sur le carbone qui s'en vient sera tirée du Fonds de la taxe sur l'essence. Cette taxe ne survivra que cette année, en raison de 130 millions supplémentaires versés par le gouvernement fédéral pour la reporter au cours du programme électoral et de l'année électorale. Voici ma question : Le gouvernement fédéral a-t-il donné un engagement portant que cela durera à tout jamais? Sinon, ce qui arrivera, c'est que les contribuables seront durement frappés le 1^{er} janvier 2019 et que tout sera pris dans leurs poches. Merci.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je veux remercier le chef de l'opposition pour sa question. C'est important de retenir qu'il a au moins compris que nous avons de bonnes relations avec le gouvernement fédéral.

Ces bonnes relations avec le gouvernement fédéral font en sorte que nous sommes en mesure d'investir dans différents domaines qui préoccupent les gens du Nouveau-Brunswick, que ce soit les changements climatiques ou autres.

Vous savez, le gouvernement fédéral vient d'annoncer 51 millions de dollars pour le Nouveau-Brunswick, et ce, seulement pour des mesures écoénergétiques. Également, nous avons 71 millions avec le fédéral pour tout ce qui concerne la petite enfance. De plus, nous avons quelque 230 millions de dollars en matière de santé pour les soins à domicile pour les personnes âgées et, également, pour toute la question de la santé mentale. Ce ne sont là que quelques très bons exemples de notre travail avec le gouvernement fédéral. Encore plus, aujourd'hui même, il y aura une annonce sur les infrastructures ; donc, nous pouvons tous être fiers de ce que nous accomplissons.

[Traduction]

Foyers de soins spéciaux

M^{me} Shephard : Nous avons eu cette semaine une discussion sur les foyers de soins spéciaux et la directive permettant à des pensionnaires ayant un casier judiciaire, particulièrement des délinquants sexuels, de vivre dans ces foyers de soins spéciaux. Pour garder l'information factuelle, j'ai une question très importante à poser à la ministre des Aînés et des Soins de



longue durée. Combien de pensionnaires actuels dans nos foyers de soins spéciaux partout dans la province aujourd'hui figurent sur la liste des délinquants sexuels?

L'hon. M^{me} Harris : Je n'ai pas une telle information et je ne peux même pas dire avec certitude si nous y avons accès. Celle-ci est détenue par la GRC, mais je vérifierai et communiquerai avec la députée.

Ce que je veux dire aujourd'hui, à titre de ministre des Aînés et des Soins de longue durée, est que, de concert avec le ministère, je fais certainement tout ce que je peux pour veiller à ce que les personnes âgées soient en sécurité chez elles, dans les foyers de soins spéciaux ou dans les foyers de soins. Nous prenons certainement en considération la protection de leur sécurité. Si des personnes âgées sont admises dans un foyer de soins spéciaux, leurs plans sont communiqués au responsable du foyer de soins spéciaux, et leurs soins sont pratiqués en collaboration avec les gestionnaires de cas, qui sont très au courant de ce qui a lieu. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour protéger leur sécurité et nous continuerons de le faire.

M^{me} Shephard : Après discussion, nous avons appris que les directives, après une occurrence tragique, ne changeront pas, et le public doit être rassuré quant à la confiance de la ministre. J'ai dit clairement le printemps dernier que ce n'est pas quelque chose qu'un ministre aurait pu prévoir, mais, maintenant que nous savons qu'il existe une directive pouvant mener à une occurrence si tragique, nous devrions prendre des mesures pour rassurer davantage le public en précisant que cela ne se reproduira plus jamais. Je ne peux qu'imaginer que, vu la gravité de la situation, cela a été à l'avant-plan des dossiers de la ministre, et je suis sûre qu'elle connaît autant ce dossier que ses autres dossiers.

J'aimerais demander de nouveau à la ministre des Aînés et des Soins de longue durée si elle peut me dire — car je pense que la question aurait dû être posée dès que la ministre a appris ce qui s'était produit — combien de pensionnaires actuels dans nos foyers de soins spéciaux partout dans la province aujourd'hui figurent sur la liste des délinquants sexuels.

L'hon. M^{me} Harris : Comme je l'ai mentionné, nous veillerons à ce que nous ayons en place les meilleures pratiques et procédures. Il est certain que je me soucie beaucoup de chaque personne qui vit dans un foyer de soins spéciaux ou un foyer de soins, et c'est évident.

Nous avons réalisé une analyse des administrations partout au pays pour voir ce que font les autres administrations, et nous faisons ce qu'elles font et plus encore. J'ai demandé au ministère d'organiser une rencontre avec le défenseur des aînés pour obtenir ses idées pour voir si nous pouvons faire davantage. Nous avons certainement des travailleurs sociaux et des gens travaillant à Développement social qui, jour après jour, s'occupent des personnes. Nous ne pouvons garantir qu'une activité criminelle n'aura pas lieu. Personne dans la pièce ici ne peut le garantir, mais nous travaillons dur. À titre de ministre, je continuerai à le faire.

M^{me} Shephard : Toutefois, la ministre a dit que les directives en place étaient efficaces. Les directives en place sont ce qu'elles sont et elles ne changent pas. Nous savons maintenant, de



façon tragique, qu'elles ne suffisent pas. Je comprends que la ministre veut donner une telle assurance, mais elle ne m'a pas donné la moindre indication de ce qui justifierait une telle confiance de notre part. Nous avons tous dans notre famille des personnes qui vivent dans des foyers de soins spéciaux ou qui vivront dans des foyers de soins spéciaux. Il ne s'agit pas d'un programme. Il s'agit de la confiance du public, et j'ai besoin que la ministre nous assure qu'elle fournira l'information en question à la Chambre et qu'elle s'engagera à obtenir cette information le plus tôt possible.

L'hon. M^{me} Harris : Nous examinons certainement les directives et procédures, et c'est un jour très triste lorsqu'une tragédie survient. Lorsqu'une activité criminelle survient n'importe où dans la province, c'est un triste jour, mais nous devons remercier les gens qui travaillent dans les foyers de soins spéciaux et qui font leur travail jour après jour. Nous veillons à ce que les responsables soient au courant du plan de gestion de cas et soient au courant de qui est admis dans leurs foyers. Les foyers de soins spéciaux ne sont pas obligés d'admettre quiconque comme pensionnaire. Ils ont le droit de refuser. Ils décident d'admettre un pensionnaire et travaillent avec le pensionnaire.

Je suis très, très ouverte à toutes les idées sur la façon dont nous pourrions améliorer les directives et procédures. Si la députée d'en face en a, j'aimerais bien les entendre. Comme je lui ai dit, chaque fois qu'elle veut discuter d'un cas, si elle peut obtenir qu'un formulaire de confidentialité soit signé, elle peut très bien...

Le président : Le temps est écoulé.

Conflit d'intérêts

M^{me} Wilson : Le premier ministre et moi avons discuté hier de conflits d'intérêts perçus et apparents, mais nous avons manqué de temps. Aujourd'hui, j'aimerais donner des exemples au premier ministre, en commençant par Len Hoyt, à la tête de l'équipe de transition, qui a négocié un monopole du gaz de 25 ans pour Enbridge avec le premier ministre et qui a ensuite été nommé à la tête de la révision stratégique des programmes. M. Hoyt a obtenu un poste important au gouvernement. Nous ne savons toujours pas comment et combien il est payé. Je pense que c'est un bon exemple de ce que toute personne raisonnable du Nouveau-Brunswick qualifierait de conflit d'intérêts perçu et apparent pour le premier ministre. Le premier ministre expliquerait-il pourquoi ce n'est pas le cas?

L'hon. M. Gallant : Nous avons eu une discussion, un débat et des modifications de la *Loi sur les conflits d'intérêts*. Je me demande pourquoi la députée d'en face n'a pas proposé des amendements si elle voulait inclure un conflit d'intérêts apparent dans la définition ou pourquoi le chef de l'opposition ne l'a pas fait.

Je vais vous dire pourquoi cela nous pose problème. Nous comprenons pleinement l'esprit qui fait qu'on voudrait inclure un conflit d'intérêts apparent, mais la préoccupation est ceci : Où cela finit-il? Où cela commence-t-il, et où cela finit-il? Par exemple, si quelqu'un reçoit une



pension d'une grande entreprise au Nouveau-Brunswick et participe à un vote et à une discussion sur cette grande entreprise ici à l'Assemblée législative, s'agirait-il d'un conflit apparent? Certains pourraient croire que ce le serait.

Le chef de l'opposition voudrait peut-être prendre la parole pour dire ce que, à son avis, nous devrions faire au sujet d'un conflit d'intérêts apparent. Il pourrait peut-être parler de choses qui lui arriveraient si jamais un conflit d'intérêts apparent figurait dans la définition. Les gens d'en face ont eu l'occasion d'agir, ils n'ont pas agi et, maintenant, ils essaient simplement de faire des gains politiques.

M^{me} Wilson : Le premier ministre croit-il que trois de ses candidats libéraux sont en conflit d'intérêts perçu ou apparent du fait qu'ils sont payés par les contribuables alors qu'ils font campagne pour les élections à l'automne ou que son quatrième candidat est en conflit d'intérêts perçu ou apparent du fait qu'il négocie au nom d'un syndicat avec le gouvernement Gallant alors qu'il se présente comme candidat libéral aux élections à l'automne? Le premier ministre est-il d'avis qu'aucun des cas en question ne présente de conflit d'intérêts perçu ou apparent?

L'hon. M. Gallant : Je ne sais pas de qui la députée parle. Je ne peux que supposer, car le député de Fredericton-Ouest—Hanwell a contesté des modalités mises en place et des modalités suivies.

Je peux vous dire que chacun de nos candidats doit respecter les modalités de son employeur et que cela comprendrait bien sûr tout employé du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Je peux aussi vous dire que, si un syndiqué veut se présenter comme candidat pour un parti politique, nous accueillons certainement cela favorablement. Nous accueillons Andy Hardy, qui est un candidat pour nous dans Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin. Si l'emploi qu'il occupe actuellement au syndicat pose problème, ce serait du côté du syndicat. Le syndicat a décidé de le garder en place. Nous respecterons certainement sa décision.

Encore une fois, je demanderais à la députée d'en face et, il est à espérer, au chef de l'opposition, s'il veut prendre la parole, d'expliquer quel genre de conflit d'intérêts apparent ils aimeraient inclure dans la loi et si cela se répercuterait sur quelqu'un qui reçoit une pension d'un gros employeur ici au Nouveau-Brunswick — quelqu'un qui pourrait profiter d'un projet comme celui d'Oléoduc Énergie Est. Le chef de l'opposition clamerait haut et fort là-dessus. Ne s'agirait-il pas d'un conflit d'intérêts apparent, dans son esprit?

M^{me} Wilson : Le premier ministre croit-il que son lien judiciaire avec l'ancien ministre de la Santé serait vu par les gens de notre province comme étant un conflit d'intérêts perçu ou apparent? Si le premier ministre révélait qu'il a été l'avocat de l'ancien ministre de la Santé avant de devenir premier ministre et que, après être devenu premier ministre, il a laissé l'ancien ministre de la Santé s'occuper du dossier de la plage Parlee, le premier ministre croit-il que cela serait un conflit d'intérêts perçu ou apparent aux yeux des gens du Nouveau-Brunswick?



[Original]

L'hon. M. Gallant : La députée me donne un peu trop de mérite : Le député de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé n'a aucunement été mon client. En fait, j'étais en train de faire ma cléricature avec la firme Stewart McKelvey et j'ai témoigné sa signature. J'étais très fier de faire cela en tant qu'étudiant au sein de la firme Stewart McKelvey.

[Traduction]

Je demanderais encore une fois à la députée d'en face, puisqu'elle veut me demander quelle devrait être la définition de conflit d'intérêts apparent, de répondre à ma question. S'il y avait une définition de conflit d'intérêts apparent dans la loi — les gens d'en face ont eu l'occasion de l'ajouter au moyen d'un amendement et ne l'ont pas fait, et, maintenant, ils essaient de dire que la définition aurait dû y figurer —, celle-ci inclurait-elle une personne qui reçoit une grosse pension d'une grande société dans la province? Cela signifierait-il que cette personne ne devrait pas participer au débat, à la discussion et au vote sur des choses qui pourraient se répercuter sur le gros employeur en question? Je pense que le scénario est pas mal facile à imaginer.

Nous avons aussi eu d'autres questions soulevées à l'Assemblée législative quant aux dégrèvements fiscaux pour le GNL ; je demande donc à la députée d'en face de clarifier ce que devrait être la définition.

Le président : Le temps est écoulé.

Universités

M. Coon : Le 2 février, j'ai demandé au ministre de l'Éducation postsecondaire où en était une nouvelle entente de financement avec St. Thomas University. Au cours des cinq dernières semaines, le gouvernement a tenu une conférence de presse après l'autre, annonçant de nouvelles ententes avec l'Université de Moncton, Mount Allison University et, récemment, l'Université du Nouveau-Brunswick. Il semble qu'une nouvelle entente avec St. Thomas University n'est pas plus proche. Le ministre semble refuser de reconnaître que STU reçoit 11 % de moins par étudiant en financement que toutes les autres universités, en moyenne. Nous parlons d'un manque à gagner de 1,4 million. Pourquoi le ministre n'est-il pas disposé à accorder à St. Thomas University le même niveau de financement par étudiant qu'il accorde à toutes les autres universités au Nouveau-Brunswick, en moyenne?

L'hon. M. Melanson : De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes très fiers d'avoir signé trois protocoles d'entente —avec l'Université de Moncton, Mount Allison University et l'Université du Nouveau-Brunswick. Nous procurons aux universités une stabilité de leur financement, nous procurons aux étudiants une prévisibilité des droits de scolarité et nous accordons de l'argent pour des projets pilotes visant à accroître les inscriptions ainsi que la recherche et le développement.



Je suis aussi heureux de dire que nous sommes en discussion avec St. Thomas. Nous nous sommes en fait rencontrés la semaine dernière — une autre fois la semaine dernière — pour discuter de la situation avec St. Thomas. À mon avis, tant que nous continuons à discuter, c'est constructif. Nous essayons de résoudre les questions avec St. Thomas University et d'arriver à une entente pour que nous puissions signer un protocole d'entente, car nous apprécions ce que St. Thomas University offre aux étudiants du Nouveau-Brunswick.

M. Coon : Si c'est le cas, le ministre devrait alors reconnaître qu'il appuie un financement juste et équitable pour St. Thomas University. Au lieu, il ne cesse de recourir à des faux-fuyants pour justifier son intransigeance dans les négociations. Par exemple, dans sa réponse aux lettres d'appui par des anciens de St. Thomas University, il a invoqué une baisse de 19 % des inscriptions au cours des cinq dernières années pour justifier le financement moins élevé accordé à St. Thomas. Il a omis de mentionner que UNB, UdeM et Mount A ont toutes connu des baisses semblables des inscriptions au cours de la même période.

Il demeure que Mount Allison University reçoit 9 000 \$ par étudiant en fonds de fonctionnement tandis que St. Thomas ne reçoit du gouvernement actuel que 7 000 \$ par étudiant. Il n'est pas étonnant que St. Thomas ne soit pas disposée à signer une des ententes en question. Le ministre expliquerait-il pourquoi, à son avis, son gouvernement devrait accorder beaucoup moins d'argent par étudiant à St. Thomas University?

L'hon. M. Melanson : Nous avons un défi à relever quant à l'augmentation des inscriptions dans les universités et collèges. Nous savons que les universités connaissent une hausse des coûts, comme tout autre organisme. C'est pourquoi nous avons établi des programmes très importants. Le Programme des droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne aideront les étudiants, car ces programmes rendront les études postsecondaires plus abordables et plus accessibles. Ils aideront certainement les universités à moyen et à long terme parce qu'ils augmenteront les inscriptions et augmenteront les recettes du fait de la venue des étudiants inscrits.

Nous travaillons avec St. Thomas. Nous essayons d'arriver à un protocole d'entente. Absolument. Nous discutons, et les discussions sont constructives. Je ne négocierai pas avec St. Thomas ou le député d'en face sur le parquet de l'Assemblée législative. Je négocierai avec St. Thomas dans la salle du conseil.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Coon : Franchement, il semble tout simplement que le ministre ne veut pas traiter équitablement St. Thomas University et les étudiants de celle-ci. Je ne sais pas pourquoi. C'est peut-être parce qu'il s'agit d'une université des arts libéraux. Est-ce la raison? J'aimerais connaître la raison, car les faux-fuyants auxquels recourt le ministre sont inacceptables.

Le ministre dit que, tout simplement parce que STU a augmenté les frais de scolarité de ses étudiants pour atteindre la moyenne provinciale au cours des trois dernières années,



l'université n'a pas besoin d'une hausse de ses fonds de fonctionnement assurés par le gouvernement provincial, contrairement aux autres universités. C'est une question de justice et c'est une question d'équité. Laisser entendre que la hausse des frais de scolarité pour qu'ils atteignent la moyenne provinciale a réglé une telle injustice en matière de financement est ridicule. Les étudiants fournissent leur part d'efforts en payant des frais de scolarité plus élevés. STU a collaboré en réduisant ses coûts et en les gardant le plus bas possible. Maintenant, le gouvernement doit y mettre du sien en faisant correspondre la subvention de fonctionnement par étudiant pour STU à celle des autres universités. Je demande de nouveau au ministre : Corrigera-t-il une telle injustice en matière de financement et traitera-t-il équitablement St. Thomas et ses étudiants?

L'hon. M. Melanson : Je suis un fier diplômé des arts libéraux. J'ai fait des études en sciences politiques à l'Université de Moncton ; cela n'a donc rien à voir avec ce que le député d'en face vient de mentionner — cela n'a rien à voir avec ce que le député d'en face a mentionné. J'espère vraiment que le député d'en face, qui essaie de faire des gains politiques ce matin, s'en tiendra aux faits.

Nous travaillons avec St. Thomas University. Nous essayons d'arriver à un point où nous pourrions signer un protocole d'entente. Toutefois, la formule de financement en place depuis plus de 40 ans tient compte du modèle de coûts de chaque université. La formule de financement est pondérée et diffère selon les universités en fonction des programmes offerts. C'est la formule de financement qui a été acceptée par toutes les universités dans la province. Nous continuerons de discuter de la question. J'espère vraiment que nous arriverons à la résoudre et à signer un protocole d'entente afin de procurer une stabilité de financement à St. Thomas University et une prévisibilité des droits de scolarité aux étudiants de St. Thomas University.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps prévu pour la période des questions est écoulé.

